

NKSounds.com

Lille, France · contact.nksounds@gmail.com

CONTRAT DE LICENCE

LICENCE EXCLUSIVE

Exclusive · Droits d'exploitation complets · Retrait du catalogue

Le présent contrat définit les conditions générales de la licence Exclusive accordée par NKSounds.com (ci-après « le Producteur ») à l'acquéreur de l'instrumentale (ci-après « le Cessionnaire »). Un exemplaire personnalisé de ce contrat, mentionnant le titre de l'instrumentale et les coordonnées du Cessionnaire, est envoyé automatiquement par email après chaque achat.

ARTICLE 1 — DROITS ACCORDÉS

Le Producteur cède au Cessionnaire une **licence exclusive** d'utilisation de l'instrumentale. Cette cession confère au Cessionnaire le droit exclusif d'enregistrer, mixer, distribuer, promouvoir et exploiter commercialement une œuvre musicale incorporant ladite instrumentale.

ARTICLE 2 — DROITS D'EXPLOITATION

✓ Licence Exclusive — Droits d'exploitation :

- Streams / écoutes : **illimités**
- Ventes physiques et digitales : **illimitées**
- Vidéoclips : **illimités**
- Diffusion radio / TV / sync : **autorisée**
- Performances live / concerts / festivals : **autorisées**
- Crédit « Prod. NKSounds » : **non obligatoire** (apprécié)

ARTICLE 3 — SACEM ET DROITS D'AUTEUR

En dessous de 100 000 écoutes cumulées, **aucun point SACEM n'est demandé** : le Cessionnaire conserve 100% de ses revenus, sans royalties, sans surprise.

Au-delà de 100 000 écoutes cumulées (toutes plateformes confondues), le Producteur se réserve le droit d'enregistrer l'instrumentale auprès de la SACEM et de percevoir sa part en tant qu'auteur-compositeur. Cette collecte s'effectue directement auprès des plateformes de streaming et **n'impacte pas les revenus du Cessionnaire**. La licence Exclusive reste valable sans restriction.

Le Cessionnaire est invité à contacter le Producteur à **contact.nksounds@gmail.com** lorsque ce seuil est atteint.

ARTICLE 4 — EXCLUSIVITÉ ET RETRAIT

Dès réception du paiement, le Producteur s'engage à **retirer l'instrumentale de ses plateformes de vente** . Aucune autre licence ne sera accordée à des tiers pour cette instrumentale après la date du présent contrat.

Les licences non-exclusives éventuellement concédées avant la date du présent contrat restent valables dans les limites de leurs termes respectifs.

ARTICLE 5 — FICHIERS LIVRÉS

Le Producteur fournit au Cessionnaire les fichiers suivants dans les 48 heures suivant le paiement : fichier MP3 (320 kbps), fichier WAV (44.1 kHz / 24 bits) et fichiers stems (pistes séparées au format WAV).

ARTICLE 6 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Producteur conserve le droit d'être identifié comme auteur-compositeur de l'instrumentale (droits moraux inaliénables au titre du Code de la propriété intellectuelle). Le Cessionnaire acquiert les droits patrimoniaux d'exploitation exclusifs tels que définis au présent contrat.

ARTICLE 7 — INTERDICTIONS

Le Cessionnaire s'interdit de :

- Revendre, sous-licencier ou redistribuer l'instrumentale sous sa forme originale (sans modification) ;
- Enregistrer l'instrumentale dans une bibliothèque de contenus ou un sample pack.

ARTICLE 8 — DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Lille.

Le présent contrat est réputé accepté par le Cessionnaire au moment du paiement en ligne. Une copie personnalisée est automatiquement envoyée aux deux parties par email.